

# Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et politiques d'emploi

Numéro 58 — Juillet 1987

## LE DEVENIR DES BÉNÉFICIAIRES DE TRAVAUX D'UTILITÉ COLLECTIVE

*Une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif des jeunes sortis d'un stage TUC en avril 1986. 2000 jeunes ont été interrogés en décembre 1986, soit huit mois après la sortie du TUC. Les résultats complets de cette enquête seront publiés ultérieurement dans un numéro des Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi.*

### Les bénéficiaires.

Garçons et filles se répartissent à peu près également. Leur niveau de formation et de diplôme est légèrement plus élevé que la population des demandeurs d'emploi de même âge. 46 % d'entre eux avaient déjà exercé au moins un emploi avant le stage. Cet emploi a été unique dans la moitié des cas, les autres ont eu deux (23 %), trois (13 %) voire quatre employeurs ou plus (12 %) entre la sortie du système scolaire et le TUC. Il s'agissait d'un contrat ordinaire à durée déterminée une fois sur deux, d'un contrat ordinaire à durée indéterminée dans 10 % des cas et d'un contrat d'intérim dans 8 % des cas. Cette expérience professionnelle s'est déroulée en premier lieu dans les services non marchands (30 %). Ensuite vient le commerce de détail alimentaire. Les postes suivants sont : réparation automobile, services marchands aux particuliers, commerce de détail non alimentaire, bâtiment et travaux publics, hôtels-café-restaurants, bois-meubles-industries diverses.

8 % des stagiaires seulement n'avaient jamais été au chômage. Pour 45 % des stagiaires, le chômage total avait duré plus d'un an. Sept sur dix avaient connu au moins un semestre de chômage.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

## Accès au stage TUC.

16 % des jeunes enquêtés avaient suivi plus d'un stage TUC, dont plus de la moitié dans le même organisme.

Dans l'information sur le dispositif, les rôles de l'ANPE et de la mairie sont déterminants tandis que l'école tient une place marginale. Les relations personnelles ou familiales jouent relativement peu, mais autant que les missions locales pour l'emploi et plus que les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (P.A.I.O.).

Les jeunes ayant bénéficié d'un TUC déclarent n'avoir pas eu le choix entre ce dispositif et d'autres mesures en faveur de l'emploi des jeunes. Lorsque le bénéficiaire a eu le choix entre plusieurs stages TUC (15 % des cas), il s'est déterminé d'abord en fonction de « l'intérêt du travail proposé » et ensuite parce que le stage « correspondait partiellement à sa formation initiale ». En général, on accepte un TUC pour « gagner un peu d'argent » (34 %) et « avoir un emploi » (29 %) mais aussi souvent pour « avoir une occupation » ou parce que l'on n'a « rien d'autre ». Rares sont ceux qui envisagent le TUC comme l'amorce possible d'une embauche (5 %).

De ce qui précède, il ressort que ces jeunes sont sortis depuis suffisamment longtemps du système scolaire, en tous cas pour la classe d'âge 18-21 ans, seule concernée par l'enquête, pour avoir l'expérience de la précarité, marquée par l'occupation d'emplois de courte durée et corrélativement par des périodes de chômage souvent longues. On notera par ailleurs l'importance des services non marchands parmi les secteurs d'accueil de cette population ayant bénéficié d'une expérience professionnelle avant le stage, ce qui permet de penser que des relations entre le jeune et le milieu des organismes d'accueil préexistaient au TUC dans un certain nombre de cas.

Au moment de l'entrée en stage, 56,3 % des jeunes étaient en chômage non indemnisé, 30,6 % au chômage indemnisé, 4,7 % avaient un emploi, les autres terminaient leurs études, un stage de formation ou leur service militaire.

## L'accueil, l'encadrement et le suivi du stagiaire par l'organisme d'accueil.

Le mi-temps réglementaire s'organise de façon diverse, avec une dominante pour le mi-temps classique en demi-journées (44 % des cas), suivi du système en deux jours et demi par semaine (23 %). L'importance du poste « autre » (19 % des cas) renvoie sans doute au poids des activités liées au social et au culturel, dont on peut penser qu'elles se déroulent en dehors des horaires habituellement réservés au travail, ou répondent à des besoins qui ont leur rythme propre.

80 % des stagiaires déclarent que les tâches qui leur étaient confiées étaient également confiées à des salariés ou bénévoles de l'organisme.

77 % des stagiaires ont été encadrés par une personne désignée spécialement et dont c'était la fonction exclusive dans 6 % des cas. L'encadrement consistait en une « distribution » ou une « vérification » du travail dans trois cas sur quatre et avait des ambitions plus larges de soutien, de pédagogie ou d'aide à l'intégration dans un cas sur quatre. Plus de quatre stagiaires sur cinq avaient des relations de travail régulières avec des personnes salariées ou bénévoles de l'organisme.

Des questions portant sur la fréquence et le contenu des entretiens accordés aux stagiaires par des responsables ou formateurs de l'organisme permettent également de mesurer le soutien apporté au jeune par l'organisme : 56 % ont bénéficié d'un entretien de ce type mais, pour moins de la moitié, cet entretien a été unique, généralement en début de stage. Des entretiens réguliers n'ont concerné qu'un stagiaire sur six environ.

3 % des stagiaires ont suivi une formation organisée par l'organisme d'accueil. Une enquête du Centre d'Études pour l'Emploi (1) réalisée auprès des organismes d'accueil en 1985 indiquait que 32 % des organismes déclaraient organiser des formations complémentaires. Bien que ces deux résultats ne soient pas directement comparables, ils indiquent un ordre de grandeur fort différent. Cet écart s'explique peut-être par le fait que les jeunes interrogés huit mois après le stage n'ont pas mémorisé de courtes périodes de formation non marquantes pour eux à moyen terme. Par ailleurs, 2,5 % des stagiaires déclarent avoir suivi une formation dans un cadre extérieur à l'organisme d'accueil.

Enfin, l'attestation réglementaire d'expérience professionnelle n'a été délivrée en fin de stage qu'à 48 % des stagiaires.

(1) — « Les différentes formes d'utilisation des travaux d'utilité collective ». B. Gornel et E. Marchal. D.S.T.E - Bilan de l'Emploi 1985.

## Le comportement du jeune.

Le jeune participe à l'organisation de son temps de travail puisque, lorsque ses contraintes personnelles sont prises en compte c'est dans plus de trois cas sur cinq à sa demande. Les entretiens dont il a précédemment été question ont été suscités par le stagiaire dans un peu plus d'un cas sur six. Parmi ceux qui ont reçu l'attestation professionnelle, un sur cinq l'a demandée.

Environ trois jeunes sur cinq ont continué à chercher un emploi pendant leur mi-temps libre. Cette recherche passait par une utilisation régulière des services de l'ANPE, fréquentée par plus de sept sur dix de ceux qui cherchaient un emploi, et pour la majorité, de leur propre initiative. Plus de la moitié s'y rendaient au moins une fois par semaine et un sur quatre plusieurs fois par mois. Quant aux modalités de cette utilisation, elles consistaient en la consultation du fichier des offres (trois jeunes concernés sur cinq), des entretiens avec un conseiller ou un mixage des deux modalités (environ un sur trois).

Par ailleurs, après le stage, 67% environ des stagiaires déclarent être restés en relation après le stage avec d'autres personnes rencontrées à l'occasion du TUC. Il s'agit de relations avec des salariés ou bénévoles de l'organisme d'accueil (74% des réponses), de responsables ou formateurs (53%), d'autres tucistes (47%). Ce résultat peut suggérer que le stage est l'occasion pour le jeune d'élargir le champ de ses relations et donc de démultiplier l'accès à des informations éventuellement efficaces. Mais ceci n'est pas forcément vrai dans le cas des jeunes habitant des communes petites et moyennes, ni sans doute pour le public habituel des associations socio-culturelles ou de quartier, puisque dans tous ces cas l'entrée en stage était souvent le résultat d'informations provenant auprès d'un réseau de relations préexistant.

Le stage a été jugé utile pour la définition d'un projet professionnel dans 18% des cas; 40% des jeunes avaient déjà un projet, que le stage n'a pas contribué à modifier; 24% se sont trouvés confortés dans un projet qu'ils avaient déjà et 18% n'ont toujours pas de projet à la date de l'enquête.

## Après le TUC.

Les situations relevées à la date de l'enquête, soit huit mois après le stage TUC, sont les suivantes :

Emploi avec contrat à durée indéterminée	13,0	} 31,0
Emploi sur autres contrats	18,0	
Chômage indemnisé	15,4	
Chômage non indemnisé	32,7	
Stage	12,2	
Autres situations	8,7	
Ensemble	100,0	

Le pourcentage de jeunes exerçant un emploi à la date de l'enquête est conforme, bien que légèrement supérieur, aux résultats d'enquêtes ponctuelles menées précédemment.

Cette image à un instant donné a cependant une signification limitée du fait de l'instabilité de ces situations.

Au cours des huit mois séparant la fin du stage TUC de l'enquête, 63% des jeunes ont trouvé au moins un emploi, un tiers de ces jeunes ont occupé deux emplois ou plus. 72% des stagiaires ont connu au moins une période de chômage. Au total, les périodes de chômage après le TUC ont duré trois mois ou moins pour 36% des jeunes concernés, quatre à cinq mois pour 19% d'entre eux, au moins six mois pour 45% d'entre eux.

L'expérience du TUC ne semble pas neutre par rapport à l'orientation professionnelle à court terme d'un certain nombre de bénéficiaires. Le parti a été pris de considérer le premier emploi occupé après le TUC, et non l'emploi le plus long exercé, comme emploi de référence pour apprécier l'incidence éventuelle du stage TUC sur la trajectoire d'insertion du jeune. La durée qui sépare le stage de référence de ce premier emploi est d'un peu plus de deux mois en moyenne. Cette durée relativement courte s'explique par le poids de ceux qui ont quitté le stage avant le terme prévu pour occuper un emploi (6,5% des jeunes concernés) ou ont été embauchés dans le mois suivant la fin de leur stage (17% des jeunes concernés).

Les différents types de contrat à l'occasion du premier emploi se répartissent ainsi :

contrat ordinaire à durée indéterminée . . . . .	18,6 %
contrat ordinaire à durée déterminée . . . . .	48,3 %
intérim . . . . .	7,4 %
formation alternée. . . . .	15,7 %
autre . . . . .	10,0 %

Parmi ces jeunes ayant exercé au moins un emploi après le TUC de référence, 68 % sont entrés dans le secteur marchand et 32 % sont restés dans le champ des organismes d'accueil : ce sont les associations qui ont le plus souvent embauché ces jeunes (41 %), suivies par les communes (21 %), les hôpitaux et maisons de retraite (6 %) et enfin les autres catégories d'organisme d'accueil. Près d'un jeune sur cinq a été employé par l'organisme du stage. Lorsqu'il a lieu hors de l'organisme d'accueil, l'emploi a été trouvé d'abord par le jeu de relations personnelles (66 % des réponses) puis par l'intermédiaire de l'ANPE (16 %) et des petites annonces. L'aide apportée par l'organisme d'accueil est marginale (6 %). 30 % des premiers emplois suivant le stage se déroulaient à temps partiel, ce qui est sans doute lié au poids du secteur associatif.

